

Guéret, le 27 juillet 2017

## Communiqué de presse

Élection municipale partielle complémentaire de Faux-la-Montagne les dimanches 24 septembre 2017 et 1<sup>er</sup> octobre 2017

Suite à la vacance de trois sièges de conseiller municipal au sein de la commune de FAUX LA MONTAGNE, la Sous-Préfète d'Aubusson vient d'arrêter la date de convocation des électrices et des électeurs de cette commune. Le 1<sup>er</sup> tour a été fixé au dimanche 24 septembre 2017. L'éventuel second tour aura lieu le dimanche 1<sup>er</sup> octobre 2017.

Les déclarations de candidature devront être déposées à la Sous-Préfecture d'Aubusson, 5, rue Saint-Jean - 23200 AUBUSSON, aux jours et heures suivants :

Pour le premier tour de scrutin :

- Le mercredi 6 septembre 2017 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- Le jeudi 7 septembre 2017 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Cette déclaration n'est obligatoire que pour le premier tour de scrutin. Les candidats non élus au premier tour sont en effet automatiquement candidats au second tour.

Les candidats qui ne se seraient pas présentés au premier tour ne peuvent déposer une déclaration de candidature pour le second tour que dans le cas où le nombre de candidats présents au premier tour aurait été inférieur au nombre de siège de conseillers municipaux à pourvoir.

Dans cette hypothèse, les déclarations de candidature pour le second tour seront à déposer :

- Lundi 25 septembre 2017 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h
- Mardi 26 septembre 2017 de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Contact Presse : Jean-François RENGEAR - Tél 05.55.51.58.95 Préfecture de la Creuse - Place Louis Lacrocq - B.P. 79 - 23011 Guéret Cedex Tel : 0810 01 23 23 - Fax : 05.55.52.48.61 - www.creuse.gouv.fr



